

Penser avant d'obéir



L'idée qu'il faut obéir à la loi est très profondément ancrée dans notre mentalité. Toutefois, la loi n'est pas une camisole de force. La notion d'un devoir inébranlable d'obéir est à la fois répugnante et dangereuse.

En effet, chaque citoyen doit penser avant d'obéir. Même si l'homme raisonnable va se conformer la plupart du temps, la désobéissance occasionnelle est un élément essentiel dans la défense de la liberté.

Dans les années 1960, alors que les étudiants de tous les pays se sont révoltés contre le statu quo, les buts recherchés par eux — la fin de la ségrégation des Noirs aux États-Unis, la paix au Vietnam, la réforme de l'éducation et la révolution sexuelle — ont souvent été atteints par un refus d'obtempérer. Il est maintenant incontestable que la désobéissance de cette époque a eu un effet bénéfique.

SELON NOTRE CONSCIENCE

L'objection de conscience est le cas le plus fréquent de la désobéissance légitime. Par exemple, si notre conscience nous empêche de participer à des activités militaires, la désobéissance devient non seulement un droit mais un devoir.

Il y a d'autres situations où la conscience peut nous amener à désobéir. Faut-il témoigner dans un procès où la peine de mort est demandée? Avons-nous le droit d'héberger un immigrant illégal quand nous croyons

qu'il est en danger dans son pays? Pouvons-nous assister un souffrant à se suicider? Cela dépend en grande partie des dictées de notre conscience.

Certes, il faut se méfier d'une conscience trop chatouilleuse. Le simple désaccord avec une loi ne justifie pas sa violation. Il serait trop facile de nous libérer de nos obligations fiscales ou contractuelles si nous pouvions transformer notre conscience en Cour suprême. On désobéit seulement dans les cas exceptionnels où on n'a guère de choix. Ajoutons que plus la désobéissance est dans notre intérêt personnel, moins l'invocation de conscience est convaincante.

Cependant, la conscience n'est pas la seule justification pour désobéir. Un refus s'impose quand l'application de la loi produit des conséquences imprévues et graves. Qui ne dépasserait pas la vitesse permise pour amener un malade à l'hôpital? Qui ne volerait pas de la nourriture si c'était la seule façon d'éviter la faim? Dans ces cas, il existe déjà une défense de nécessité dont l'application est laissée à la discrétion des juges.

PROTECTION DE NOTRE VIE PRIVÉE

Une autre justification pour la désobéissance est la protection de notre vie privée contre les incursions de l'État. Ceux qui fument de la marijuana, qui utilisent des médicaments non encore autorisés au Canada ou qui n'appliquent pas intégralement tous les règlements municipaux à l'intérieur de leur domicile pratiquent une forme de résis-

tance qui, dans des proportions modérées, est souvent souhaitable.

On ne peut énumérer tous les exemples de désobéissance excusable. Il est cependant clair que la représentation très répandue de notre système de justice comme un système de règles objectives adoptées par des législateurs omniscients est naïve et fautive. Il s'agit plutôt d'une trame qui laisse énormément de latitude aux juges qui peuvent toujours reconnaître des exceptions, des

exemptions et des accommodements. À titre d'exemple, le droit à l'avortement a été établi quand les jurys ont refusé de condamner malgré les dispositions du Code criminel.

Chacun d'entre nous a le devoir de s'interroger vigou-

reusement avant de désobéir. Par contre, il faut être indulgent avec autrui et prendre au sérieux les justifications proférées pour une transgression. La désobéissance constitue dans plusieurs situations une soupape de sécurité pour une société rigide et donc un élément qui permet à l'humanité de progresser.

La désobéissance permet à l'humanité de progresser

➔ Réagissez à cet article en ligne à : grey_commentaire@journalmtl.com